

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

ABONNEMENT.

Saumur :
 Un an 80 fr.
 Six mois 45
 Trois mois 25

Poste :
 Un an 85 fr.
 Six mois 50
 Trois mois 28

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez MM. RICHARD et C^{ie},
 Passage des Princes.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

4 Octobre 1872.

Chronique Politique.

Il est incontestable que l'entente est de plus en plus cordiale entre les cabinets de Vienne et de Berlin. Bien des causes obligent l'Autriche-Hongrie à ménager le nouvel empire allemand, et l'intérêt national, comme le sentiment public de ces deux peuples, sera plus fort que toutes les entrevues pour sceller ce rapprochement.

Mais, d'autre part, l'empire russe, menacé par cette inévitable union, considère de plus en plus, comme une garantie, l'indépendance et la reconstitution de la France. Cette dernière considération aurait été, si l'on en croit la *Correspondance universelle*, développée au dernier dîner de l'Élysée par le général Timachel, ministre de l'intérieur en Russie.

Le conseil des ministres s'est spécialement occupé hier des questions financières et commerciales. M. le Président de la République s'est étendu très-longuement, paraît-il, sur l'importance et l'opportunité de ces questions.

Il n'y a rien de vrai, dit la correspondance Havas, dans le bruit que de nouveaux pourparlers aient été ouverts pour une plus prompt évacuation du territoire, et que la Prusse ait déjà accepté les garanties financières qui doivent lui être proposées après le paiement du quatrième milliard.

Une dépêche de Rome, du 4^{er} octobre, annonce le départ, à cette date, de M. Fournier, ministre de France pour Paris. Son congé sera de courte durée.

La nouvelle donnée par un journal du soir, qu'il serait question de supprimer le

poste d'ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, est dénuée de fondement.

La correspondance Havas assure qu'il est inexact que M. Gambetta ait écrit une lettre à M. Thiers au sujet de son discours de Grenoble.

Ce démenti répond à la nouvelle que voici, donnée par un journal du matin :

« En même temps que la *République française* publie le texte exact du discours prononcé à Grenoble par M. Gambetta, celui-ci, dit-on, a fait parvenir à M. Thiers, dans une lettre particulière, une protestation des plus vives au sujet de certains commentaires dont ce discours a été l'objet et de quelques phrases dont on aurait dénaturé le sens. »

Le *Courrier de France* a reçu des renseignements peu conformes aux dépêches officielles sur les baraquements des Vosges et des Ardennes.

Dans ce dernier département, paraît-il, rien n'est achevé, et dans les Vosges, les Allemands ont refusé d'entrer dans les baraques qui ont été construites avec des bois verts.

On a fait venir une énorme quantité de poêles de fonte qu'on chauffe nuit et jour à la houille pour faire sécher les cloisons et les murs.

Malheureusement les ouvriers manquent et tout marche avec une lenteur fâcheuse.

Pendant ce temps, et malgré les nombreuses démarches qui ont été faites pour obtenir que l'on respectât les vignobles durant les manœuvres qui viennent d'avoir lieu, les allemands ont traversé les champs, garnis ou non de leurs récoltes, absolument comme pendant la guerre, détruisant tout sur leur passage.

Les habitants de la Marne manifestent très-hautement une grande irritation contre les députés, qui n'ont pas prévenu le gouvernement de tout ce qui se passait et surtout de ce qui devait se prévoir si facilement.

Cette irritation est peut-être injuste, car nous croyons que les députés de l'Est ont fait toutes les représentations qu'il était de leur devoir de faire.

Informations diverses.

Le contingent à appeler sur la classe de 1871, pour l'armée active, est fixé à 105,000 hommes.

L'*Indépendance de l'Est* assure que depuis quelques jours tous les trains qui viennent de la frontière ont des retards considérables, causés par l'affluence des émigrés Alsaciens et Lorrains qui, ayant opté pour la France, sont obligés d'y transporter avant le 4^{er} octobre leur domicile réel. Il y a parmi eux beaucoup de jeunes gens ; les femmes et même les vieillards sont nombreux aussi. Les uns s'arrêtent à Nancy, d'autres à Barle-Duc, d'autres enfin poursuivent leur route jusqu'à Paris.

Le nombre des Alsaciens-Lorrains qu'on amenés, hier, à Paris, les trains de l'Est n'est pas moindre de cinq à six cents.

La plus grande partie de ce convoi était formée de femmes et de vieillards.

On estime à 100,000 le nombre d'Alsaciens-Lorrains habitant Paris qui ont opté pour la nationalité française.

La remarque a été faite à la Bourse que le 3 0/0 est aujourd'hui à un franc plus bas que sous la Commune.

Le secrétaire de Rochefort a obtenu la permission de visiter le condamné.

La commission des grâces est, dit-on, saisie d'une nouvelle demande en commu-

tation de peine en faveur de Rochefort, dont la santé va déclinant de jour en jour.

Nous nous sommes fait l'écho d'un bruit très-répandu, celui de la démission du général Changarnier. Le *Figaro* dément cette rumeur.

Nous venons de lire, dit-il, une lettre adressée par l'honorable et brave général à un de ses amis, à la date d'avant-hier, 30 septembre. Cette lettre, écrite d'une main ferme, portent ces simples mots qui disent tout :

« Ma santé est excellente. Je n'ai nullement l'intention de donner ma démission de député. »

Nous sommes heureux d'annoncer qu'un service funèbre a été fondé pour être célébré à perpétuité, chaque année, le 11 octobre, dans l'église paroissiale de Fleury, près Orléans, avec station au cimetière de la Sablière, pour y réciter les prières des morts. Cette fondation religieuse est due à la pieuse générosité des familles dont les fils et les frères ont succombé dans le combat du 11 octobre 1870, et plus particulièrement de la noble famille du valeureux capitaine de Boissieu, du 5^e de marche.

Metz est vide ! des lettres que nous recevons de cette malheureuse ville nous donnent comme certain que 48,000 de ses habitants ont émigré depuis deux jours.

Ceux qui ne peuvent partir pour la France avec ce qu'ils possèdent, se sont réfugiés dans les villages avoisinant la nouvelle frontière allemande !

Metz, à l'heure qu'il est, contient 40,000 habitants, gardés par 25,000 soldats, qui ne comprennent rien à cette disparition presque complète d'une population.

Les Messins souffrent pour la France ! Ils ne se plaignent pas, et pourtant leur mécontentement est grand envers le gouvernement, qui n'a rien fait pour faciliter

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XV.

VENGROF.

(Suite.)

Du haut de son cheval, le colonel examinait, avec sa lunette, tantôt la brèche béante et déserte, tantôt les coteaux qui s'étendent derrière Vengrof.

Tout-à-coup, gravissant la colline en arrière de la ville, il aperçut la colonne des Enfants du Désespoir, rangés par compagnies et s'éloignant en bon ordre.

— Les chiens ! les chiens ! rugit le Mos-

covite. Ils pensent s'échapper, mais il est temps encore.

Et se tournant vers ses aides-de-camp :

— Portez aux commandants de la cavalerie, leur cria-t-il, l'ordre d'appuyer le mouvement, et à l'infanterie de se porter, au pas de course, vers la barrière, pour déblayer le passage.

— En avant, la onzième compagnie du régiment de Kostrof, et les deux premiers escadrons de uhlands !

— Vive l'empereur ! crièrent les Moscovites, en s'élançant comme une trombe.

Au même moment, deux sotnias de Cosaques et le cinquième escadron de uhlands contournaient la ville, au galop, pour couper la retraite aux Enfants du Désespoir.

L'artillerie, suivant le mouvement de l'infanterie, se rapprochait de la porte.

Pendant quelques minutes, on n'entendit que le bruit sourd des masses qui se précipitaient.

Déjà la colonne d'attaque touchait aux remparts écroulés, quand une voix retentissante commanda :

— Feu partout !

Deux cents Polonais, couchés à plat ventre sur la neige, se relevèrent comme un seul homme. Une fusillade terrible éclata et, pendant quelques instants, la onzième compagnie disparut tout entière dans un nuage de fumée, sillonnée de flammes rapides et sanglantes.

Arrêtés par les abattis de branches, décimés par les balles, les uhlands reculèrent en désordre.

En même temps la voix cria :

— Cessez le feu !

Le nuage opaque s'enleva lentement. De la onzième compagnie il ne restait pas un homme debout ; la neige était rouge de sang et la brèche silencieuse et déserte.

Le colonel était demeuré stupéfait de colère et d'étonnement.

Sur son ordre, toute l'infanterie se rua, à la fois, vers la brèche, où l'accueillit une nouvelle décharge à bout portant. Les grenadiers hésitèrent indécis ; mais, ramenés par leurs officiers, ils s'élançèrent, la baïonnette au bout du fusil.

Les Polonais s'étaient préparés à l'attaque ; sans donner le temps aux assaillants de franchir le rempart, ils fondirent sur eux, au cri de : Jésus ! Marie ! frappant avec rage, perçant, déchirant, entassant cadavre sur cadavre, criblés de blessures, ruisselants de sueur et de sang, se soulevant une dernière fois, quand ils étaient frappés à mort, pour porter un dernier coup.

Repoussés par cette charge furieuse, les grenadiers reculèrent pour venir se reformer jusque derrière leurs canons.

Popofopulo écumait de rage.

Saisissant habilement l'instant où l'artillerie était démasquée, il ordonna de mitrailler les volontaires.

Balles et boulets balayèrent le champ de bataille, en faisant un carnage horrible.

Un des premiers frappés fut le vieux capitaine polonais. En tombant, il cria :

— Aux canons, enfants ! aux canons !

Les volontaires se ruèrent avec fureur sur les artilleurs, qui se firent tuer sur leurs pièces.

Les uhlands, commandés par Frédérikof,

leur déplacement et leur rapatriement dans cette France à laquelle, malgré ses malheurs, ils ne veulent pas cesser d'appartenir.

Par décision de M. Jules Simon, il est fondé une bourse avec trousseau, chaque année, pour un fils d'un membre de la Société des gens de lettres.

Un journal du matin, dit l'*Avenir national*, annonce que, dans les lycées, M. Jules Simon va faire remplacer les maîtres d'étude par d'anciens officiers et sous-officiers, placés sous la surveillance d'un capitaine en retraite.

Ceci n'est vrai qu'en partie. Des officiers et sous-officiers en retraite seront chargés de conduire les élèves aux promenades, de leur faire exécuter des marches, de les dresser, en un mot, à la vie de soldat. Mais, à côté d'eux, demeureront les maîtres d'étude dont les fonctions se borneront à remplir strictement les devoirs que leur titre même de « maîtres répétiteurs » désigne, c'est-à-dire qu'ils feront répéter les leçons et expliqueront, comme par le passé, les versions trop difficiles.

Leurs pouvoirs commenceront et cesseront à la porte de l'étude. Dans les cours et dans les couloirs, au dortoir et au réfectoire, les élèves seront placés sous la direction de leurs chefs militaires.

M. Iwan Manuel, comte de Gramedo, sous-préfet de Vendôme, épouse dans quelques jours M^{me} Renault, parente de M. Thiers et petite-nièce de Casimir Delavigne.

M. le Président de la République figurera au contrat, qui est chargé de deux très-grosses dots, et M^{me} Thiers assistera au mariage.

M. Manuel, comte de Gramedo, est fils du grand d'Espagne de même nom que tout Paris a connu autrefois, et de M^{me} la comtesse de Gramedo, née Acuna et de Witt, marquise de Bedmar.

Par sa mère, le futur époux descend du pensionnaire de Pologne, Jean de Witt.

La devise des Gramedo est une belle devise, pleine de promesses pour une fiancée, puisqu'elle est une protestation d'amour et de fidélité, choses rares :

« Et si opportuerit me mori tecum, non te negabo. »

Les armes : croix de gueules sur champ d'argent.

Le général Faidherbe, dont la santé est toujours chancelante, est arrivé à Paris. Sa nomination dans une des commissions du ministère de la guerre, où ses lumières comme officier de génie distingué rendraient des services réels, peut être considérée comme à peu près certaine.

On nous annonce que M. le général Rivière, fatigué de tous les attermoissements qui

interrompent sans cesse l'instruction du procès du maréchal Bazaine, aurait enfin décidé qu'il ne serait plus admis aucun délai dans le cours des actes préparatoires au procès, et que l'affaire serait définitivement évoquée au conseil de guerre pour décembre prochain.

La Correspondance Havas communique aux journaux la note suivante :

« Il est complètement faux que M. Devoucoux, maire de Bourges, soit venu à Paris pour demander au Président de la République le changement du général Ducrot. M. Devoucoux s'est contenté de présenter au chef du pouvoir exécutif quelques observations au sujet de l'attitude prise par le général Ducrot vis-à-vis du parti républicain de Bourges. M. Thiers a recommandé à tous la plus grande modération. »

À la vérité, la Correspondance Havas confirme purement et simplement ce que nous avons dit de l'attitude des radicaux de Bourges en face de M. le général Ducrot.

Le général doit prendre aujourd'hui possession de son commandement.

Les dernières nouvelles reçues par l'ambassade d'Autriche de la malheureuse impératrice Charlotte sont plus rassurantes.

L'impératrice n'est plus malade aujourd'hui, corporellement du moins, et elle commence à se lever et à sortir un peu en voiture.

On lit dans le *Progrès de Lyon* :

« M. Cantonnet aurait, paraît-il, écrit à M. le ministre de l'intérieur pour le prier de lui permettre d'aller à Versailles, afin de l'entretenir verbalement des affaires lyonnaises. »

Cette note confirme ce que nous avons déjà dit à ce sujet.

Le maire de Lyon, M. Barodet, paraît jaloux des lauriers de M. Gambetta.

La ville de Louhans a organisé un banquet privé en son honneur. À ce banquet assistaient M. le général Guillemaut, député de Saône-et-Loire; M. Callas, député de Constantine, et quelques conseillers généraux du département, parmi lesquels MM. Lagerotte et Guillemaut, maire de Lyon.

Grand est Barodet; Guillemaut est son prophète.

Hier a été dressé, à la mairie du onzième arrondissement, l'acte de décès du délégué à la guerre Delescluze.

La mairie du onzième arrondissement a été choisie, parce que c'est sur le boulevard du Prince-Eugène que l'ancien rédacteur en chef du *Réveil* a été tué.

L'acte de décès de Raoul Rigault va être dressé à la mairie du cinquième arrondissement.

chargèrent alors avec rage; la mêlée devint terrible.

Michel Kirposky combattait près de son frère, au premier rang. Un coup de sabre lui abattit le poignet; de la main gauche il saisit sa hache et brisa le crâne à deux artilleurs, ou moment où l'un d'eux approchait le feu de sa pièce, que cinq ou six Enfants du Désespoir retournèrent contre l'escadron.

Georges avait arraché des mains du Russe, tué par son frère expirant, la mèche enflammée.

— Sois vengé! cria-t-il, en l'approchant de la lumière.

Un éclair jaillit et la mitraille creusa, dans les rangs des uhlands, un large sillon.

Frédéricof lâcha son épée, porta la main à sa poitrine et tomba mort sur un monceau de cadavres.

Mais déjà il ne restait plus que cinquante volontaires, presque tous blessés et enfermés dans un cercle infranchissable de lances et de baïonnettes; les uns après les autres ils tombèrent, percés de coups et murmurant

encore le nom sacré de la Pologne!

Le colonel fit ramasser ceux qui n'étaient que grièvement blessés, afin d'envoyer ceux qu'il serait possible de sauver à Varsovie, pour y servir d'exemple.

Du nombre de ces malheureux, inhumainement triés pour la torture, étaient Georges, le second des fils de Kirposky, et un prêtre, dont les Cosaques avaient abattu les deux poignets, pendant qu'agenouillé auprès d'un de ses frères expirants, il étendait les mains pour l'absoudre.

Sur l'ordre de leur féroce chef, uhlands, Cosaques et grenadiers, formés en colonne, continuèrent leur route vers la ville abandonnée, en foulant aux pieds les cadavres russes et polonais, que broyaient, en passant, les roues sanglantes des lourds canons.

Du haut de la colline, où l'ennemi ne pouvait plus songer à les poursuivre, les Enfants du Désespoir avaient assisté à la conclusion du terrible drame.

Pendant que les derniers de leurs héroïques défenseurs achevaient de se faire tuer, eux, la tête nue et genou en terre, autour du

Un nouveau tattersall a été inauguré lundi, 40, avenue Laumière, à Paris, sous la direction de M. le comte d'Aure.

ROSCH HASCHANAH.

Ainsi se nomme la fête que les Israélites ont célébré jeudi et vendredi. *Rosch Haschanah* veut dire, en hébreu, « commencement de l'année. » C'est la fête du nouvel an des Israélites.

D'après la tradition religieuse, d'après la Bible et les prophètes, c'est au jour de Rosch Haschanah qu'eut lieu la création du premier homme. C'est pour cela que de ce jour date pour le judaïsme l'ère du monde, et l'ancienne année civile. Pendant que nous sommes en l'an 1872 de l'ère chrétienne, les Israélites célébraient jeudi et vendredi les deux premiers jours de l'an du monde 5633.

La fête de *Rosch Haschanah* et celle de *Iom Kippour*, qui a lieu dix jours après, sont les deux plus grandes solennités religieuses du culte israélite.

L'importance de Rosch Haschanah consiste moins dans ses allusions historiques que dans sa signification propre et éminemment sainte. Si cette fête est placée au premier rang des fêtes religieuses du judaïsme, et reste sacrée entre toutes, c'est que, selon une tradition accréditée dans tout Israël, le premier jour de la création du monde, et conséquemment *Rosch Haschanah*, fut désigné comme JOUR DU JUGEMENT.

C'est au jour de Rosch Haschanah que Dieu juge les actes accomplis par les hommes; c'est au jour de *Iom-Kippour* (jour du Pardon) qu'il prononce l'arrêt suprême. L'intervalle de dix jours de Rosch Haschanah au Kippour se nomme les dix jours de pénitence.

Pendant l'office du matin de Rosch Haschanah, après la lecture de la loi, le ministre officiant sonne du *schofar*. Le « *schofar* » est un instrument en corne, sous forme de trompette recourbée, et dont la courbe, suivant une parole d'un sage, « représente l'humilité de l'homme religieux, et dont la ligne droite en symbolise la simplicité. »

La prescription de sonner du « *schofar* », disent les plus illustres docteurs israélites, a principalement pour but :

1° D'annoncer en quelque sorte l'avènement de Dieu, créateur et maître du monde, qui prend possession, en ce jour, de son trône de justice;

2° De rappeler la promulgation de la loi sur le Sinai, où, au milieu des tonnerres et des éclairs, on entendit retentir le son du *schofar*, et où Israël s'engagea à observer fidèlement cette loi;

3° De rappeler à Dieu l'héroïque sacrifice d'Abraham, qui étouffa sa tendresse pour n'écouter que sa foi. Le terrible sacrifice eût été consommé, si Dieu, content de son obéissance, n'eût substitué un bélier à Isaac. Voilà pourquoi encore le *schofar* dont les Israélites se servent est fait de corne de bélier;

4° De rappeler encore que c'est aux sons

du *schofar* qu'aura lieu l'avènement du Messie, rédempteur d'Israël et du monde, qui amènera l'époque où le mal sera anéanti, où cesseront les haines et les guerres, où la fraude et l'astuce seront extirpées de tous les cœurs;

5° Enfin, le *schofar* veut dire qu'un jour viendra où Dieu ressuscitera les morts et les appellera à la vie par les sons du *schofar* ou de la redoutable « *Trompette du jugement dernier*. »

La grandeur et la simplicité de cette fête religieuse sont des plus remarquables. C'est à la fois un jour de joie et un jour de souvenir : l'homme fait un retour sur son passé et pense à l'avenir que Dieu lui réserve.

Dans un prochain article, nous donnerons des détails sur les fêtes de *Kippour*.

Instruction publique.

CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE.

La circulaire du ministre de l'instruction publique, que nous avons annoncée dans notre dernier numéro, commence à paraître dans les journaux. Ce document ayant un grand intérêt pour les familles, nous croyons devoir le reproduire *in extenso* :

27 septembre 1872.

Monsieur le proviseur,

Beaucoup de personnes me demandent de faire, en une fois, dans l'Université de grandes réformes. Je résiste à leurs prières et à mes désirs, parce qu'en matière d'enseignement, il vaut mieux procéder par des améliorations successives. C'est là surtout qu'il faut agir à coup sûr, et qu'il n'est pas permis de risquer des expériences. Nos enfants verront d'assez grands changements dans le monde, accoutumons-les, du moins pendant leurs premières années, à aimer ce qui dure. Je voudrais d'ailleurs, si cela était possible, que chaque réforme me fût demandée par ceux qui ont passé leur vie à réfléchir sur l'enseignement et à le pratiquer; qu'elle sortît de l'expérience commune, au lieu d'être imposée par une volonté unique. Vous savez, monsieur le proviseur, que je ne puis modifier les programmes d'examen de ma propre autorité, et que le conseil supérieur est seul compétent pour le faire. Nous devons donc nous résigner à marcher lentement, à consolider dans ses parties essentielles l'établissement que nous avons entre les mains, à l'améliorer peu à peu; et il faut renoncer à la gloire de le transformer d'un seul coup.

J'ai fait, il y a un an, quelques règlements indispensables sur la gymnastique, les langues vivantes, l'histoire et la géographie. Je puis dire que tout les membres du corps enseignant et tous les pères de famille étaient unanimes pour les réclamer. Jamais nécessité ne fut plus évidente ni plus reconvenue. Je ne pouvais donc pas hésiter à les prescrire, et nul n'a hésité à me suivre dans la voie que je venais d'ouvrir.

Nous irons un peu plus loin cette année.

— Et moi deux frères, s'écria Marpha; qu'un autre prenne le drapeau, je veux combattre.

— Ma fille, reprit Wladimir, en la repoussant doucement, souviens-toi que je n'ai plus que toi, et aie pitié de mes cheveux blancs; j'ai déjà sacrifié deux de mes enfants, ne m'impose pas un troisième deuil.

— C'est moi qui vous accompagnerai, fit César; moi, je ne dois mon sang qu'à la Pologne.

Magnus ne prononça pas une parole, il passait son doigt sur le tranchant de sa faux et en examinait la pointe.

L'arme était en bon état, il suivit son maître et César.

Quelques volontaires étaient cachés derrière les arbres, d'autres couchés sur la neige, derrière un pli de terrain.

(La suite au prochain numéro.)

Mon but, dans la présente circulaire, est de compléter ces améliorations déjà établies, de faire à côté d'elles les modifications qu'elles nécessitent, et enfin de mettre à l'étude, pour un temps qui ne saurait être éloigné, des réformes plus décisives.

1^o Réunions périodiques des professeurs.

Il sera nécessaire aux professeurs de se concerter, soit pour l'application des mesures que je viens de rappeler, soit pour l'étude des plans de réforme que vous me transmettez en leur nom à la fin de l'année scolaire. En conséquence, vous les réunirez tous, une fois par mois, sous votre présidence. Le nombre des maîtres étant trop considérable dans la plupart des lycées pour que les questions puissent être utilement débattues dans une réunion commune, vous recevrez successivement les professeurs de sciences et les professeurs de lettres; vous pourrez même, d'accord avec M. le recteur, diviser en plusieurs groupes les professeurs de lettres et d'humanités. Il sera tenu de chaque séance un procès-verbal, qui devra être lu et approuvé à la séance suivante, et signé de vous et du secrétaire de l'assemblée. Le secrétaire sera élu, au commencement de la première séance, pour la durée d'un an, à la majorité relative des membres présents. En votre absence, le censeur présidera. Les procès-verbaux resteront déposés dans la salle du conseil et pourront être consultés par tous les professeurs du lycée, par les inspecteurs généraux, le recteur et les inspecteurs de l'académie.

Vous voudrez bien, monsieur le proviseur, faire en sorte que tous les professeurs aient été réunis en assemblée générale ou par groupes dans la quinzaine qui suivra le jour de la rentrée des classes. Dans ces premières réunions, vous leur donnerez communication de la présente lettre, et vous délibérerez ensemble sur les détails d'exécution que je n'ai pas prévus, ou que j'aurai volontairement remis à la décision de l'assemblée des professeurs. Je désire marquer seulement les règles générales, nécessaires à l'unité de l'enseignement, et laisser chacun libre de choisir sa méthode, ses livres de classe, et même de faire son règlement particulier, à la seule condition d'en rendre compte à ses collègues et d'obtenir leur approbation. Chacun exposera à son tour la situation morale et matérielle de sa classe, et donnera son avis sur les réformes à introduire. Ces réunions auront donc, cette année, un intérêt particulier, et j'ai le ferme espoir qu'il en sortira des enseignements très-précieux pour la pédagogie. S'il se présentait un cas difficile, vous en référeriez à M. le recteur.

A la date du 25 octobre, sans autre délai, vous m'adresserez, par l'intermédiaire du recteur, un rapport sur ces premières réunions, et vous me ferez connaître les mesures délibérées en commun pour l'exécution de mes ordres. Ce rapport répondra à toutes les parties de cette lettre, paragraphe par paragraphe. Vous m'en adresserez un second à la date du 25 juillet 1873, qui contiendra le résumé du travail de toute l'année. Enfin, à la distribution des prix, vous lirez un rapport sur les progrès de l'enseignement dans lequel vous insisterez particulièrement sur les langues vivantes, la géographie et la gymnastique. Ce rapport me sera transmis immédiatement, et je vous ferai connaître les observations auxquelles il aura donné lieu.

L'assemblée des professeurs formera dans son sein, à la première séance, par voie d'élection et à la majorité absolue des suffrages, un conseil composé de 8 membres pour les lycées qui ne comptent pas plus de 20 professeurs, de 10 membres pour ceux qui en comptent plus de 30, et de 12 membres pour ceux qui en comptent plus de 35. Ce conseil sera présidé par vous, et en votre absence, par le doyen d'âge. Il exercera sans préjudice des lois et règlements, des fonctions analogues à celles du conseil de l'ordre des avocats, soit pour la discipline, soit pour la protection des intérêts collectifs ou individuels.

L'institution des réunions mensuelles et du conseil n'imposera aux professeurs qu'un léger accroissement d'occupations, pour un très-grand avantage. Elle aura pour résultat de resserrer les liens qui les unissent, et d'augmenter leur influence, leur sécurité et leur dignité. Nos établissements auront ainsi une vie propre, une histoire, des traditions. (A suivre.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

UN ANACHRONISME MALENTREUX.

Au frontispice d'un bâtiment neuf, situé rue du Mail, au-dessous duquel on lit cette inscription: *Ecole communale laïque de filles*, la municipalité a fait placer les armes de la ville de Saumur.

L'idée de l'architecte était heureuse; mais, sur ces armes, il existe une mutilation qui détruit tout l'effet de l'art.

Aux trois fleurs de lys de France, on a substitué, dans l'écu municipal, deux grandes lettres, R F, qui jurent avec le blason parce qu'elles affichent l'erreur aux yeux comme à l'esprit des enfants qu'on se propose d'instruire: c'est un sentiment politique substitué à la vérité de l'histoire.

Les armes de Saumur, les enfants doivent le savoir, elles datent du XV^e siècle; elles attestent l'antiquité et l'origine de nos franchises municipales.

Entrons à l'Hôtel-de-Ville; demandons à M. le Maire la communication de nos parchemins: nous trouverons, dans un étui de fer-blanc, les armes de la ville! En voici la description:

« Un écu coupé d'azur sur gueules à une face d'argent brochant sur le tout; crénelé de deux créneaux du même, maçonné de sable et accompagné en chef de trois fleurs de lys d'or rangées et en pointe de la lettre S aussi d'or; entouré de deux branches de laurier et de la devise:

» *Mania fallunt hostem*
» *Tormentum dextra domat.* »

Nous avons donné, le 11 mars 1868, une étude archéologique sur la signification de cette devise, nous prions les lecteurs de s'y reporter; nous critiquerons aujourd'hui la substitution sur l'écu municipal des deux lettres R F aux trois fleurs de lys de France, cette substitution constituant un anachronisme systématique et un méchant rébus, selon les impressions de chacun.

Le rébus, le cherchera qui voudra; quant à l'anachronisme, il est par trop grotesque.

La commune de Saumur fut établie par Louis XI: c'est ce roi qui convia les Saumurois du XV^e siècle à l'affranchir des entraves de la féodalité; c'est ce roi qui lui octroya et son blason et sa devise.

Le blason municipal est donc d'octroi royal; il est antérieur au 22 septembre 1792 comme au 4 septembre 1870; puis, il est inconciliable de par les principes et de par l'histoire avec la signification des lettres R F.

La République française de l'une ou l'autre date n'a jamais pris ni donné de blason; elle les a effacés et les efface encore tous les jours.

Disons-le hautement, notre édilité a commis une faute grave en mutilant les armes de la ville; en effaçant de l'écu les fleurs de lys de France, elle a déchiré les pages de quatre siècles de notre histoire saumuroise. Par ce fait, elle a suivi les errements passionnés de la Restauration de 1815, qui détruisait tous les souvenirs de la première révolution pour rattacher, sans intervalle, le règne de Louis XVIII à celui de son neveu Louis XVII. Cette violence a perdu la Restauration....

Les mutilations de 1815 étaient moins sérieuses que celles de 1872; elle s'attaquaient à des faits contemporains qui n'embrassaient qu'une période de 20 années; leur existence, du reste, elle était assurée par une publicité inconnue du XV^e siècle. Il n'en est pas de même des libertés communales conquises par nos ancêtres; cette grande conquête doit conserver le cachet qui permet aux générations de les connaître et de les affirmer.

En résumé, ces mutilations sont mauvaises, de quelque part qu'elles viennent, parce qu'elles tendent à fausser l'histoire, et par suite le jugement de ceux-là même qu'on prétend instruire. C'est un devoir de protester contre elles. Paul RATOUIS.

L'Ecole de cavalerie de Saumur a été dissoute pendant la guerre, et ses chevaux avaient été livrés au département de la guerre. Elle a été rouverte le 1^{er} mai dernier, au milieu de grandes difficultés.

Il a fallu organiser un personnel enseignant, racheter des chevaux et les dresser. Grâce à l'habile direction du général Thornton, commandant, au zèle, au dévouement

et à la capacité des officiers, écuyers et instructeurs, dont le nombre est encore trop limité, l'Ecole a pu être réorganisée et le service fonctionner régulièrement. Le général du Barail, officier de mérite, chargé de l'inspection de l'Ecole, vient d'adresser au ministre de la guerre un rapport dans lequel il constate les progrès accomplis dans l'équitation et les manœuvres.

Des cours d'allemand, d'art militaire et de topographie, ont été institués récemment et promettent de très-bons résultats.

Après le vote de la loi sur l'organisation de l'armée, l'Ecole de Saumur recevra une augmentation notable; on se propose d'en faire non-seulement une excellente Ecole de cavalerie, comme elle l'a toujours été, mais encore une Ecole militaire en rapport avec les services importants que la cavalerie est appelée à rendre dans l'avenir.

On croit que M. le ministre de la guerre viendra à Tours vers le 12 octobre courant. Fixer définitivement l'emplacement du camp du Ruchard et l'emplacement de l'Ecole d'artillerie qu'il est question d'établir en cette ville, tel paraît être le but et l'objet du voyage du ministre.

A cette même époque, dit-on, le ministre viendrait jusqu'à Saumur.

Les pèlerins de notre contrée sont rentrés hier soir de leur voyage à Lourdes.

Les trains sont arrivés très-exactement à l'heure indiquée.

A Angers, nous disent les journaux de ce matin, ils ont été reçus avec des marques non équivoques de sympathie.

On signale un miracle sur une personne de notre ville habitant le faubourg de Nantilly. Nous attendons que l'autorité compétente se prononce sur ce fait.

A l'occasion du concours départemental qui doit avoir lieu à Angers, dimanche prochain, la Société agricole et industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire rappelle aux amateurs et cultivateurs qu'elle a organisé, pour le même jour, par les soins de son comité de viticulture, une exhibition de raisins provenant de sa vignecole et de plusieurs collaborateurs d'élite, où seront représentés plus de 100 cépages ou variétés cultivées en Anjou. Cette exhibition sera visible le jour dit, dans la belle serre de M. Cachet, horticulteur, sur le Mail; le prix d'entrée, fixé à la modique somme de 25 centimes, sera perçu au profit des pauvres.

On écrit du Lude à l'Union de la Sarthe:

Voilà décidément le bourg et la commune de Broc, canton de Noyant (Maine-et-Loire), privés de cordonniers; le sieur Sevault, resté seul de cette profession depuis l'assassinat du nommé Bruère, vient d'être trouvé brûlé et carbonisé dans sa maison par ses voisins qui ont enfoncé sa porte.

C'était un célibataire d'environ 60 ans, atteint de douleurs rhumatismales articulaires qui avait l'habitude chaque matin d'allumer son feu avant d'ouvrir ses portes et de se chauffer le dos à la flamme, pour faire disparaître les souffrances qu'il éprouvait à son réveil.

Cet homme était dans l'aisance et jouissait de la considération de toutes les personnes qui le connaissaient.

Malgré toutes les instances, M. Calmon a définitivement décliné la candidature que lui offrait un groupe considérable d'électeurs d'Indre-et-Loire.

Ce refus laisse en présence, dans ce département, pour l'élection du 20 octobre, M. Paul Schneider, neveu de l'ancien président du Corps-Législatif; M. Desplantes, conseiller général du canton de Chinon, et M. Aristide Nioche, avocat à Loches.

La Gazette de Normandie raconte que, ces jours derniers, un individu est entré pendant la messe dans l'église de Fécamp, et a entonné d'une voix éclatante un hymne à Garibaldi, dans lesquels les mots « de sang et de poignard » revenaient souvent.

La population, effrayée, se sauva en partie. Le reste des assistants prit cet homme pour un fou et vint en aide au commissaire de police pour l'arrêter.

Mais il paraît que cet énergumène n'était ni fou ni ivre, car, interrogé le lendemain matin, il se reconnut parfaitement coupable

du délit, et loin d'en manifester du repentir, il se déclara prêt à recommencer, en ajoutant toutes espèces d'insultes à l'adresse des prêtres, de la religion et des fidèles.

C'est sans doute un de ces malheureux à qui la fréquentation des cabarets et la lecture des journaux impies enlèvent le respect de Dieu et de toute autorité.

On écrit d'Amboise au *Moniteur vinicole*:

« Nos vendanges vont commencer. Le Cher ne donnera qu'un rendement de 2 à 3 pièces à l'hectare.

» Les environs d'Amboise autant à peu près, à l'exception de quelques petits coins privilégiés, hélas! bien rares.

» Vouvray fera une pièce et demie à l'hectare à peine.

» Vernou, Noizay auront 6 à 7 pièces dans leurs coteaux; Montlouis également; donc meilleure réussite dans les blancs que dans les rouges.

» Les vins 1871, rouges, se vendent 70 à 75 fr. Vouvray 1871, 70 à 75; Vernou et Noizay, 60 à 65 fr. Il reste peu des uns et des autres. »

LE MOIS D'OCTOBRE DEVANT LE
PROPHÈTE NICK.

D'après les éléments astronomiques et la direction des forces, le mois d'octobre présentera les caractères suivants sur la France et sur les pays limitrophes:

Temps variable, agité, humide dans l'ensemble, avec ciel souvent couvert ou brumeux. Température peu élevée, nuits fraîches, gelées blanches partielles du 20 au 24. Quelques orages épars vers le 9 et le 15. Eclaircies de courte durée entre les époques critiques indiquées plus loin, notamment pendant la seconde dizaine, et principalement sur les zones du Midi et du Centre. Cette dernière période sera la moins accidentée.

Dépression barométrique avec vent ou pluie, suivant les régions, vers le « 2, » 5, 9, (12), « 15, » 18, (23), 26, 30, sur une bonne partie du territoire, mais non régulièrement partout, ce qui ne se produit jamais.

Les périodes du « 2 au 5, » du (9 au 12), « 15 au 18, » du 22 au 26 et du « 29 au 31 » sont à redouter pour les gens de mer.

Les dates placées entre parenthèses sont douteuses; celles mises entre guillemets présenteront les plus fortes perturbations.

UN SINGULIER REMÈDE. — Nous tenons à signaler à nos lecteurs, dit le *Courrier de Bretagne*, un remède du plus grand effet pour la guérison des cors aux pieds.

Il est simple et à la portée de toutes les bourses.

Il s'agit tout bonnement, au lieu de jeter l'eau dans laquelle on aurait fait cuire des haricots verts, de la transvaser et d'en prendre un bain de pieds. Les cors se détachent d'eux-mêmes au bout de dix minutes.

Pour les articles non signés: P. GODRT.

AU PETIT-SAINT-THOMAS

Nouveautés

PARIS

Les Propriétaires de cette maison ont l'honneur d'informer les Dames de la ville de Saumur et des environs que M. LORRAIN-BOUCHEREAU a cessé de les représenter et les prie de vouloir bien dorénavant adresser leurs demandes d'échantillons ou de marchandises directement à leur maison à Paris.

Envoi franco au-dessus de 25 francs.

Commune de Saint-Georges-le-Thouevil.

CHEMINS VICINAUX ordinaires

Il sera procédé, à la mairie de Gennes, chef-lieu du canton, le vendredi 11 octobre 1872, heure de midi, à l'adjudication de 3,000 fr. de terrassements, empièvements et ouvrages d'art.

PÈLERINAGE DE LOURDES.

On trouve à la librairie Grasset, rue Saint-Jean, les médailles de Notre-Dame de Lourdes, à des prix très-réduits, et les divers ouvrages sur ce pèlerinage.

BANQUE GÉNÉRALE DES REPORTS

Pour consolider les intérêts financiers et industriels de France,

Paris, 346, rue St-Honoré.

SUCCURSALES :

Angers, rue d'Alsace, 42.
Saumur, rue du Temple, 41.

Extrait des Statuts

La société a pour objet toutes opérations de banque et reports.

A employer en reports au moins la moitié du capital réalisé, sans y comprendre les capitaux qui seront versés dans les caisses de la société, pour un temps déterminé et spécialement dans ce but.

A recevoir toutes espèces de valeurs cotées au parquet des agents de change, ou seulement en banque, et que leurs propriétaires déposeraient pour les besoins des reports.

A exécuter, pour le compte de tiers, tous ordres d'achat ou de vente, moyennant couverture préalable ou d'une représentation suffisante, soit en espèces, soit en valeurs négociables.

A encaisser tous effets, mandats à vue, chèques, délégations, warrants, arrérages de rentes ou pensions, parts d'intérêts, coupons payables en France ou à l'étranger, moyennant commission et sans pouvoir jamais faire aucun paiement à découvert.

A soumissionner tous emprunts de départements, de villes, de communes, de sociétés financières, industrielles ou commerciales.

A céder ou négocier les susdits emprunts à faire.

A faire pour le compte des départements, villes, communes, ou sociétés susdits le service de banque, de paiement des coupons ou de remboursement des titres.

A recevoir en comptes-courants, à échéances fixes, tous les fonds qui seront versés à un taux déterminé périodiquement par le conseil.

A constituer et à servir des rentes viagères

sur versements en espèces ou en valeurs négociables ou sur abandon de propriétés foncières.

A céder à d'autres sociétés le service des dites rentes viagères.

A soumissionner toutes concessions de chemins de fer, d'usines, de mines de carrières, de gaz, d'eaux, ou de toutes autres entreprises industrielles privées ou publiques en France.

A exploiter directement ou à céder les concessions desdites entreprises.

La durée de la Société est de quinze ans.

Le siège de la société est à Paris, 346, rue Saint-Honoré. Elle établit des succursales et nomme des agents partout où elle en reconnaît l'opportunité.

ESCOMPTE ET RECOUVREMENTS.

H. VALLEIX FILS

Banquier, 346, rue St-Honoré, à Paris.

42, rue d'Alsace, à Angers.

41, rue du Temple, à Saumur.

Escompte et Recouvrements sur la France et les principales places de l'Europe.

Achats et ventes au comptant de toutes valeurs cotées et non cotées au parquet et en banque (courtage réduit).

Achats et ventes à termes, couverture 1/10^e, courtage de la chambre syndicale des agents de change, sans aucune autre commission.

Escompte de coupons et encaissement de titre nominatif (courtage réduit).

Souscriptions sans frais à toutes les émissions.

Remboursement des titres sortis aux tirages.

Echange et libération de titres.

Avances sur titres, mêmes numéros rendus.

Groupements de capitaux et de titres pour reports.

Renseignements sur toutes valeurs.

Dépôts en comptes-courants à échéance fixe, à 1/2 0/0, quand le taux de la Banque est à 5 0/0.

LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉTITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGANT

le véritable nom.



Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalésicière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Depuis la cure du Saint-Père par la douce Revalésicière Du Barry, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicate Farine de Santé, qui guérit sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, magueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celle de S. S. le

Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 69,924.

Château de Vauxbuin, près Soissons (Aisne),

le 10 janvier.

Dans le village que j'habite une partie de l'année, il se trouve une femme atteinte, au dire de tous les médecins, d'un cancer à l'estomac; le fait est que depuis deux ans cette malheureuse souffrait des douleurs intolérables. Elle ne pouvait plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande que de remuer même les bras lui était impossible; enfin chacun attendait la fin de cette agonie, qui devait être bien près de son terme, lorsqu'un mois de mars dernier j'eus l'idée de lui conseiller de prendre de la Revalésicière Du Barry. Depuis ce temps, elle se trouve mieux; les forces reviennent, elle digère et ne souffre presque plus.

DE CHASSELLES. Comtesse de GOURCOUR.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésicière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésicière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAUD, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

Bulletin commercial et agricole.

BOURGUEIL. — Marché du 1^{er} octobre.

Froment, 1 ^{re} qualité (l'hect.)	20 fr. 00
2 ^e — — — — —	18 00
Seigle, — — — — —	10 50
Orge, — — — — —	10 00
Avoine, — — — — —	6 50
Pois blancs, — — — — —	30 00
Pois rouges, — — — — —	25 00
Chanvre, les 100 kilogrammes	100 00
Beurre, le kilogramme	3 00
Vins rouges Bourgueil 1871, 1 ^{re} qual.	90 00
2 ^e — — — — —	80 00
Vins rouges de Restigny 1871	80 à 88

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 OCTOBRE 1872.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	51 65	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	880	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	380	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	76	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	660	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	405	»	»
5 % jouissance 22 septembre.	83 10	»	»	Crédit Mobilier	447 50	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	493 75	»	»
Emprunt 1872	86 20	»	»	Crédit foncier d'Autriche	940	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	208	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	405	»	»	OBLIGATIONS.			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	380	»	»	Est, jouissance nov.	528 75	»	»				Orléans
— 1865, 4 %	440	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	831 25	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	272	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	278 75	»	»	Midi, jouissance juillet.	580	»	»	Est	271	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	249	»	»	Nord, jouissance juillet.	945	»	»	Nord	286 35	»	»
— libéré	»	»	»	Orléans, jouissance octobre.	833 75	»	»	Ouest	272	»	»
Banque de France, j. juillet.	4135	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	512 50	7	50	Midi	273	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	620	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	»	»	»	Deux-Charentes	247 50	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	505	»	»	Société parisienne du Gaz.	»	»	»	Vendée	254	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	455	»	»	Société Immobilière, j. janv.	»	»	»				

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 6 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — — — —	(s'arrête à Angers)
9 — 09 — — — — —	omnibus.
1 — 33 — — — — —	soir, —
4 — 13 — — — — —	express.
7 — 27 — — — — —	omnibus.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 30 — — — — —	omnibus.
9 — 50 — — — — —	express.
12 — 38 — — — — —	omnibus.
4 — 44 — — — — —	soir, —
10 — 30 — — — — —	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M^r ROBINEAU, notaire à Saumur, place de la Bilange.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 20 octobre 1872, à midi,

En l'étude de M^r ROBINEAU,

LA

COUPE DE BOIS

DITE

LA COUPE-DU-SANG

Au Porcher, commune de Gennes,

Comprenant environ 26 hectares de taillis;

532 baliveaux, dans la coupe;

216 baliveaux, en une futaie.

On divisera en plusieurs lots, au gré des acquéreurs.

Une grande route traverse le taillis et en rend l'exploitation très-facile.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^r DE BOISHERAUD, à Saumur, ou à M^r ROBINEAU, notaire.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins.

S'adresser à M. FORGE. (98)

Etude de M^r CLOUARD, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude de M^r CLOUARD,

Le dimanche 13 octobre 1872, à midi,

De 47 ares de vigne, en plein rapport, au quartier Henry, près la Pierre-Couverte, commune de Baigneux; entrée en jouissance de suite. (457)

Administration des Domaines.

VENTE

DE

DEUX CHEVAUX ET D'UN POULAIN.

Le samedi 5 octobre 1872, à une heure après midi, il sera procédé, sur la place du Chardonnet, à Saumur, par M. le Receveur des Domaines, à la vente aux enchères publiques de deux chevaux et d'un poulain provenant de l'École de cavalerie.

Vente au comptant, plus 5 0/0. Saumur, le 2 octobre 1872.

Le Receveur des Domaines, ROBERT. (479)

M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande un apprenti.

A VENDRE
La Récolte de 22 hectares de Vigne rouge.
S'adresser au bureau du journal.

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie.

S'adresser au bureau du Journal.

M^r HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, demande un premier clerc.

RENTE FRANÇAISE 3 % AU PORTEUR

AVIS

Tous les Rentiers ont intérêt à envoyer ou à faire présenter leurs Titres de Rente française 3 % à la Maison de Banque et de Change :

E. FORCADE

100, Rue de Richelieu, 100 PARIS

Bénéfice immédiat de :

2 francs par 3 francs de Rente,
20 francs par 30 francs de Rente,
200 francs par 300 francs de Rente, AINSI DE SUITE.

Renvoi par retour du Courrier de même somme de Rente française au porteur.

Opération semblable à celle qui consisterait à échanger un billet de Banque de 100 francs, contre deux de 50 francs, et à recevoir en plus 5 francs espèces. (475)

Musique --- CHOUDENS --- Musique

Rue Saint-Honoré, 265, à Paris.

SAUMUR

A la librairie GRASSET, rue St-Jean, 1.

Voulant mettre la musique à la portée du public, M. CHOUDENS, éditeur de musique pour nos meilleurs compositeurs, a établi un dépôt de leurs ouvrages à Saumur, chez M. GRASSET, libraire, rue Saint-Jean. On y trouve un assortiment de morceaux en tous genres, pour piano surtout, pour violon, flûte, cornet et autres instruments; romances et chansonnettes. Il suffit de demander un morceau spécial, avant le jeudi, pour le recevoir exactement, avec les articles de librairie, le samedi, à midi.

Il y a un piano de Pleyel pour essayer la musique, si on le désire.

Fortes remises : — Mêmes prix qu'à Paris.

N.-B. — Partitions et morceaux en location. — On fera venir d'Angers un accordeur de pianos, lorsque plusieurs personnes le demanderont. (197)

Librairie Léon TRCHENER, rue de l'Arbre-Sec, 52.

Vient de paraître :

LE DIX-HUIT MARS

Récit des faits et recherches des causes de l'insurrection,

Par M. MARTIAL DELPIT.

Un beau volume in-8°. — Prix : 8 francs.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le